

47^e RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI (Istanbul, Turquie, 22 mai 2017)

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DÉBATS ET DÉCISIONS

La 47^e réunion du Comité directeur (CD) de l'EUROSAI s'est tenue à Istanbul (Turquie), le 22 mai 2017. La réunion a été présidée par M. Arno Visser, Président de l'ISC des Pays-Bas et Président de l'EUROSAI, et organisée par la Cour des comptes de Turquie. Le présent document résume les principaux débats et décisions :

Points 1 et 2. L'ordre du jour de la 47^e réunion du CD et le procès-verbal de la 45^e réunion (extraordinaire) du CD, ainsi que son résumé des décisions, ont été approuvés à l'unanimité par le CD.

Points 3 et 5. Le CD a pris acte du Rapport d'activité du Secrétariat pour la période 2014-2017 -portant essentiellement sur les activités menées depuis la dernière réunion ordinaire du CD qui s'est tenue en juin 2016 et a approuvé les Termes de référence (TDR) pour le Comité de rédaction de la Revue de l'EUROSAI. En outre, le CD a pris acte du rapport financier relatif à l'exercice 2016 et du rapport des Commissaires aux comptes 2016 de l'EUROSAI, qui ont indiqué que les états financiers ont donné une image fidèle de la situation financière de l'EUROSAI pour cet exercice financier.

Point 4. Le CD a pris acte des informations fournies par le Président relatives au programme de la présidence pour la période 2014-2017 ainsi que des trois priorités adoptées lors du IX^e Congrès : Culture et leadership, Transmission du message ; Open data (ouvertures des données).

Point 6. Le CD a décidé d'octroyer les subventions suivantes provenant du budget de l'EUROSAI qui seront versées au cours de l'exercice 2017 :

- ✓ Une subvention d'un montant de 6 010 € accordée à l'ISC de la République slovaque destinée au financement d'un séminaire sur la « Mise en œuvre de l'ISSAI 300 – Principes fondamentaux de l'audit de performance - Expériences et bonnes pratiques » (Bratislava, 5-6 avril 2017). La subvention devait être financée par les fonds alloués à l'Objectif stratégique n° 2.
- ✓ Une subvention d'un montant de 372 € accordée à l'ISC de Belgique destinée à financer l'organisation d'un séminaire conjoint EUROSAI ECIIA (Bruxelles, 11 mai 2017). La subvention devait être financée par les fonds alloués à l'Objectif stratégique n° 2.

- ✓ Une subvention d'un montant de 6 950 € accordée à l'ISC d'Italie destinée au financement d'un séminaire sur les « Opportunités des audits de performance dans l'évaluation des activités de prévention et d'élimination des conséquences des catastrophes » lors de la III^e réunion du Groupe de travail de l'EUROSAI sur le contrôle des fonds alloués aux désastres et aux catastrophes (Rome, 29-31 mars 2017). La subvention devait être financée par les fonds alloués à l'Objectif stratégique n° 3.
- ✓ Une subvention d'un montant de 2 770 € accordée à l'ISC de Lituanie destinée au financement de la réunion de lancement de la Task Force de l'EUROSAI récemment créée sur l'audit des municipalités (Vilnius, 11-12 avril 2017). La subvention devait être financée par les fonds alloués à l'Objectif stratégique n° 3.
- ✓ Une subvention d'un montant de 2 255,78 € accordée à l'ISC de Slovénie destinée au financement d'un séminaire du Groupe de travail sur l'audit environnemental sur la « Qualité et gestion de l'eau » (Ljubljana, 25-26 avril 2017). La subvention devait être financée par les fonds alloués à l'Objectif stratégique n° 3.
- ✓ Une subvention d'un montant de 2 077,76 € accordée à l'ISC de Lettonie destinée au financement d'un séminaire de la Task Force de l'EUROSAI sur l'audit des municipalités sur « Audit des municipalités » (Riga, 5-6 octobre 2017). La subvention devait être financée par les fonds alloués à l'Objectif stratégique n° 3.
- ✓ Une subvention d'un montant de 6 500 € accordée à l'ISC de la République tchèque destinée au financement du séminaire sur les « Audits coordonnés » (Prague, novembre 2017). La subvention devait être financée par les fonds alloués à l'Objectif stratégique n° 3.

Points 7, 8, 9, 10 et 11. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'EUROSAI (PSE) pour la période 2011-2017, l'Équipe d'objectif n° 1 (présidée par l'ISC de Hongrie), l'Équipe d'objectif n° 2 (présidée par l'ISC d'Allemagne), l'Équipe d'objectif n° 3 (présidée par l'ISC de la République tchèque) et l'Équipe d'objectif n° 4 (présidée par l'ISC des Pays-Bas) ont remis à l'avance leurs rapports d'Équipe d'objectif respectifs pour la période 2011-2017, y compris le rapport d'étape général portant sur la période 2011-2017. En outre, les Présidents des Équipes d'objectif n° 3 et n° 4 ont présenté en personne leurs principaux résultats. Les décisions prises par le CD sont les suivantes :

- ✓ Le CD a pris acte des rapports des Équipes d'objectif pour la période 2011-2017, du rapport d'étape général de l'EO n° 4 et du rapport sur l'élaboration du PSE pour la période 2017-2023 (qui figure en annexe du rapport de l'Équipe d'objectif n° 4 portant sur la période 2011-2017). De plus, Le CD a pris acte des recommandations de l'EO n° 4 à prendre en considération pendant la période couverte par le prochain Plan stratégique, qui sont les suivantes :
 1. Continuer à privilégier l'amélioration de la gouvernance.
 2. Promouvoir les synergies et éviter les chevauchements.
 3. Simplifier les dispositifs en matière d'obligation de rendre compte.
 4. Investir dans la communication et une coopération souple.

Et également des recommandations suivantes pour la mise en œuvre du prochain PSE :

1. Élaborer un plan opérationnel simple et flexible, ayant un impact et créant de la valeur ajoutée pour les membres et l'audit du secteur public.
 2. Réviser les Règlements de l'EUROSAI conformément aux améliorations de la gouvernance qui ont été proposées.
 3. Poursuivre les initiatives fructueuses du premier PSE telles que les bases de données, les séminaires interactifs, les réunions du CD et l'accent mis sur les questions émergentes et les initiatives telles que le Congrès des Jeunes de l'EUROSAI (YES).
- ✓ Le CD a approuvé la Résolution sur les détachements de personnel auprès des membres de l'EUROSAI, présentée par l'EO n° 3, avec une petite modification qui consiste à supprimer « le cas échéant » en ce qui concerne l'élaboration des lignes directrices.
 - ✓ Le CD a approuvé la Résolution sur les détachements de personnel auprès du Secrétariat de l'EUROSAI, proposée par l'EO n° 4.
 - ✓ le CD a décidé de soumettre la proposition de dissolution des Équipes d'objectif à l'approbation du X^e Congrès.

Points 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. En ce qui concerne les Groupes de travail et les Task forces, après avoir discuté de leur avenir et de la manière d'intégrer leurs activités dans le nouveau plan stratégique et ses deux objectifs stratégiques :

- ✓ La CD a pris acte du rapport d'activité et du programme de travail du Groupe de travail de l'EUROSAI sur les Technologies de l'information (présidé par l'ISC de Pologne), du Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'Audit environnemental (présidé par l'ISC d'Estonie), du Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'Audit des fonds alloués aux désastres et aux catastrophes (présidé par l'ISC d'Ukraine) et de la Task Force de l'EUROSAI sur l'Audit et la déontologie (présidée par l'ISC du Portugal) et de la Task Force de l'EUROSAI sur l'Audit des municipalité (présidée par l'ISC de Lituanie).
- ✓ Le CD a pris acte du rapport qui a été remis par le Comité de suivi pour la création et la gestion de la base de données électronique des « Bonnes pratiques en matière de qualité de l'audit » et a soutenu le projet de résolution qui doit être adopté par le X^e Congrès, visant à dissoudre le Comité et à poursuivre l'exploitation de la base de données.
- ✓ La CD a décidé que l'EUROSAI, soit dans le cadre de l'Équipe de coordination ou du CD devrait réfléchir à la manière d'aborder les questions transversales telles que les ODD.
- ✓ Le CD a soutenu les projets de résolution de tous les GT et les TF qui doivent être présentés au Congrès avec l'amendement consistant à ajouter que leurs Plans d'activité stratégiques pour la période 2017-2020 tiendront compte du Plan opérationnel qui sera élaboré pour la mise en œuvre du PSE pour la période 2017-2023.

Point 19. Le Comité directeur a adopté le projet de budget de l'EUROSAI pour la période 2018-2020 qui a été présenté par le Secrétaire général de l'EUROSAI et qui comprend un montant annuel de 99 190 euros provenant des contributions des membres qui sont calculées conformément au barème de l'ONU de Décembre 2015. Le CD a décidé de le soumettre au X^e Congrès dans toutes ses dispositions.

Points 20, 21 et 22. Après avoir examiné les informations relatives aux différentes candidatures fournies par le Président et la proposition relative aux procédures de vote présentée par le Secrétaire général, plusieurs décisions ont été prises :

- ✓ Le CD a pris acte des candidatures pour accueillir le XI^e Congrès : les ISC de la République tchèque et d'Israël ; de l'élection de deux membres du CD, étant donné que le mandat de l'ISC de Belgique et de l'ECA est arrivé à son terme ; les candidats étant Israël, la Lettonie, la Croatie, la Pologne et la Bulgarie ; et des candidatures aux postes d'auditeur de l'EUROSAI ; Biélorussie, Croatie et Bulgarie.
- ✓ Le CD a approuvé la proposition du Secrétaire général relative aux procédures de vote à suivre. À la demande du Secrétaire général, le Directeur général de l'IDI a aimablement accepté de participer en tant qu'examineur externe lors des processus de vote.
- ✓ Le CD a décidé de donner un bref aperçu de ces critères et des informations au Congrès avant l'élection des membres du CD, afin d'assurer une représentation équilibrée de tous les membres.
- ✓ Pour des raisons de continuité, le CD a recommandé au Congrès d'élire l'ISC de Croatie à un des postes d'auditeur de l'EUROSAI (si elle n'a pas déjà été élue membre du CD).

Points 23 et 24. Le CD a approuvé la version définitive du Plan stratégique de l'EUROSAI pour la période 2017-2023 et a décidé de la soumettre, ainsi que le projet de Résolution correspondant, à l'approbation du Congrès. En outre, le CD a décidé de soumettre pour information au Congrès le Mémoire sur l'amélioration de la structure et de la gouvernance de l'EUROSAI.

Point 25. Le CD a pris acte des informations fournies par le Président de la Cour des comptes turque relatives aux préparatifs du X^e Congrès et les manifestations d'intérêt reçues sur les portefeuilles du CD qui seront attribués aux membres du CD lors de la 48^e réunion du CD.

Point 26. En ce qui concerne les questions relatives à l'EUROSAI et l'IDI, le CD a pris acte du rapport de l'IDI et des informations fournies par le Directeur général de l'IDI, qui a fait part de son intention de renforcer la coopération avec l'EUROSAI dans différents domaines tels que : le suivi de l'Enquête mondiale 2017 ; le CMP des ISC, un outil de l'INTOSAI qui a été approuvé lors du 22^e INCOSAI pour lequel 2 activités de formation sont prévues en Europe ; et le lancement du nouvel Appel à projet mondial 2017.

Point 27. Le CD a pris acte des informations fournies par le Secrétariat de l'INTOSAI relatives aux décisions importantes prises lors du 22e INCOSAI telles que l'approbation du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017-2022 ; la révision des Statuts de l'INTOSAI ; le Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (IFPP), sa Procédure officielle (« Due Process ») révisée et la création du Forum pour l'IFPP ; l'adoption du CMP des ISC ; la création d'un Forum régional pour le Renforcement des Capacités ; ou la création d'un groupe d'experts pour la mise en œuvre des ODD d'ici à 2019. Il a été annoncé que le 24^e Symposium ONU/INTOSAI se tiendra à Vienne du 31 mai au 2 juin 2017.